## association environnement juste bien comprendre pour mieux décider

une association loi 1901 - sans but lucratif siège social : mairie, 46800, belmontet - correspondance : les garnèdes, 46800, belmontet email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org

Date: lundi 17 mars 2014

Concerne: votre mail du 16/3/2014 18:09

Votre réf.:

Notre réf.: Elec. 014.E.2014.03.17.doc

Monsieur Charles Farreny, Tête de Liste Vivre Ensemble à Montcuq charles.farreny@wanadoo.fr

Suite à votre mail du 16 mars 2014 18:09 concernant notre communication de presse publiée sur le site de notre association Environnement Juste nous nous permettons de vous faire savoir que:

- 1) nous ne mettons pas en cause la liste que vous conduisez à propos d'un projet d'éoliennes industrielles ;
- 2) nous prenons acte que le texte publié sous le titre de 'Le lancement de la transition énergétique ' « Tout le monde, ou presque, comprend que la production s'accompagne de nuisances, soit dans l'approvisionnement en combustible, soit dans le rejet de déchets, soit dans les transports, soit dans la fabrication même des générateurs ou leur présence dans le paysage » à été rédigé par votre colistier Monsieur Burzio mais publié sous votre responsabilité comme tête de liste de "Vivre Ensemble à Montcuq" et que vous vous prenez maintenant distance de ces propos ;
- 3) nous n'avons pas prétendu mais nous avons déduit que cette déclaration sans ambiguïté de votre colistier Monsieur Burzio pourrait être une réflexion préliminaire de votre liste à l'acceptation dans "le paysage" des nuisances "soit dans l'approvisionnement en combustible, soit dans le rejet de déchets, soit dans les transports, soit dans la fabrication même des générateurs";
- 4) concernant les énergies renouvelables vous dites que voulez donner la priorité absolue au solaire thermique et photovoltaïque, à la biomasse, à la géothermie ainsi que à la méthanisation des déchets mais avec cette priorité absolue vous n'excluez pas l'éolien industriel comme source d'énergie renouvelable :
- 5) nous laissons à votre charge les termes "propos mensonger" et " public inacceptable";
- 6) Nous publierons l'intégralité de votre mail et notre réponse sur notre site Web.

Avec salutation distinguées,

Pour association Environnement Juste,

André De Baere, president.

RIB: Banque Guichet Numéro de compte Clé RIB 11206 20135 90011831992 01

IBAN: Code BIC: AGRIFRPP812 IBAN: FR76 1120 6201 3590 0118 3199 201